

Oumar DIOP
DIRECTEUR DE L'EMPLOI
Tél : 864-05-65

**COMMUNICATION DE MONSIEUR OUMAR DIOP SUR
MIGRATION DE MAIN-DOEUVRE ET
DEVELOPPEMENT AU SENEGAL POUR
LE SEMINAIRE NATIONAL DU BIT
DES 12 ET 13 NOV. 2003**

INTRODUCTION

Depuis la nuit des temps, l'homme a toujours éprouvé le besoin de migrer d'une région à une autre du globe soit pour découvrir de nouvelles contrées et civilisations au contact desquelles un enrichissement mutuel est escompté, soit simplement pour trouver une solution à des problèmes économiques auxquels il est confronté là où il réside.

Ces migrations ont permis le peuplement et le développement de certaines contrées jusqu'ici vierges ou quasi vierges de toute présence humaine mais ont parfois entraîné le dépeuplement de régions entières du globe. Elles ont également permis des brassages importants de populations, sources de développement économique, culturel et social aussi bien des migrants que des populations autochtones. Cependant, elles ont parfois été à l'origine de mécontentement et d'intolérance ou servi d'alibi aux difficultés économiques rencontrées sur le long chemin de l'histoire des nations.

Le thème de la « Migration et du Développement » est d'une grande actualité à l'heure de la mondialisation et de la globalisation. Il s'agit d'un sujet complexe qui est à la croisée de questions aussi importantes que les politiques de développement nationales, y compris celles relatives à la migration, les systèmes d'information sur les flux migratoires, la coopération internationale, les normes internationales pertinentes tant de l'Organisation internationale du Travail que de l'Union Africaine ainsi que des organisations de coopération régionale comme la CEDEAO et l'UEMOA, etc.

L'Afrique, et le Sénégal en particulier, sont au cœur de la problématique ainsi posée.

Pour analyser cette problématique fondamentale, il semble avisé d'engager la réflexion à plusieurs niveaux.

I. TENDANCES DE LA MIGRATION INTERNATIONALE DE LA MAIN D'ŒUVRE.

1.1 : Tendances du marché sénégalais du travail et migrations

D'après les statistiques du Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, 1 500 000 sénégalais sont à l'extérieur des frontières du pays à travers les différents continents.

Au niveau du marché du travail sénégalais, la faiblesse du taux de croissance économique tout comme son profil manqué par une contribution relative marginale des secteurs d'activité intensifs en main d'œuvre (agriculture, textiles, tourisme) et le croit démographique qui accentue la jeunesse de la population active, continuent d'exercer des pressions sur les départs de l'émigration.

En face de ces déterminants qui restent dynamiques malgré les restrictions de plus en plus fortes sur les marchés de destination, les principales régions de départ possèdent des potentialités de développement intéressantes. Il en est ainsi pour l'ancienne région du Fleuve, des régions de Tambacounda et dans une relative mesure, la région de Louga.

Sur le plan politique, les autorités tout comme les migrants sénégalais et leurs associations, ainsi que le secteur privé sénégalais manifestent une réelle volonté à s'engager dans un dialogue responsable et constructif dans le champ de la migration pour en faire un levier du développement économique et social. En témoignent les multiples fora organisés dans le pays depuis plus de deux décennies ainsi que la nouvelle politique de l'Etat en direction des Sénégalais de l'Extérieur.

Le contexte du marché du travail africain connaît des tensions et des évolutions qui sont plutôt favorables à un reflux de la migration.

Les pays de destination les plus affectés par les conflits militaires, les crises politico-militaires et la xénophobie sont la Côte d'Ivoire, le Congo Brazzaville, le Congo Kinshasa et la Gambie.

Dans les autres pays, les facteurs d'influence négatifs sont plus liés à une situation économique et sociale difficile. C'est le cas du Nigéria, du Cameroun et du Gabon.

La migration est aujourd'hui un phénomène à la fois économique et culturel qui affecte une proportion de plus en plus croissante de la population du Sénégal et des autres pays africains. Elle a connu des évolutions qui se sont accélérées ces deux dernières décennies. Mais elle reste sous l'influence des contraintes économiques des pays d'origine qui ont eu des profils de croissance économique faibles et des restrictions apportées par les pays traditionnels d'accueil, en particulier les destinations européennes.

1.2 : Tendances des marchés du travail des pays de destination

L'Observatoire des Migrations de l'OCDE (Rapport SOPEMI 2000) indique que différents pays de l'OCDE manifestent une ouverture croissante envers l'admission temporaire de travailleurs qualifiés.

Le Chancelier allemand a annoncé la délivrance de 10.000 visas pour des informaticiens étrangers, notamment ceux des pays d'Europe Centrale et Orientale.

Le Président de la Commission Européenne estimait quant à lui à 1,6 million le besoin en émigrés de tous niveaux de qualification pour suppléer le déficit de force de travail dérivant du vieillissement des populations. En Europe Occidentale, on note une tendance à la dissuasion pour les migrations de travail et familiales, alors que la coopération est proposée comme outil de développement local et remède pour limiter les départs.

Ainsi, la circulation des migrants hautement qualifiés est encouragée tout en rendant difficile leur installation durable.

Les restrictions des marchés d'accueil sont liées à la faible croissance économique et l'évolution des emplois vers des qualifications plus pointues que ne possèdent pas souvent la main d'œuvre des pays de départ (cas des pays développés) ou pour des raisons de xénophobie ou de guerre civile (cas des pays africains).

II. MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT

2.1 : Les transferts financiers

Le Sénégal est à la fois un pays émetteur et récepteur de migrants internationaux. D'après le FMI, en 1997, les travailleurs migrants du Sénégal à l'étranger ont transféré 60 milliards Fcfa alors que les travailleurs étrangers immigrés au Sénégal ont envoyé vers leurs pays 41 milliards Fcfa, soit une balance de transferts excédentaire.

Ces données montrent que la migration de main d'œuvre est un levier important dans de développement économique et social du Sénégal.

Les travailleurs étrangers immigrés au Sénégal contribuent à la création de richesses et à la croissance économique du pays alors que les travailleurs sénégalais émigrés à l'étranger apportent des devises essentielles pour l'équilibre de la balance des paiements, le financement du développement et la lutte contre la pauvreté par des investissements dans les services sociaux de base où ils peuvent suppléer la carence de l'Etat.

Au Mali, les associations d'immigrés ont réalisé 64 % des investissements collectifs dans les villages de la région de Kayes.

Dans le département de Kébémér, au Sénégal, les émigrés de la zone basés en Italie ont équipé plus de vingt villages en ambulance, construit un Collège d'Enseignement Moyen et une vingtaine de classes dans différents villages.

Ainsi donc, les transferts représentent la principale source de revenus dans les régions de forte émigration. L'OCDE a estimé les transferts des émigrés sénégalais à plus de 65 milliards Fcfa, soit l'équivalent de l'APD pour le Sénégal dans le secteur de la décentralisation.

Leur capacité d'accumulation financière est considérable, avec un montant moyen annuel de transfert par migrant en France vers le Sénégal évalué à 880.000 Fcfa. Les remises des émigrés représentent dans certains villages de Louga 90 % des revenus des ménages.

Au Mali, les dépôts effectués par les émigrés constituent le 1/3 des dépôts privés pour l'ensemble du système bancaire.

Dans la vallée du Fleuve Sénégal, 80% des ressources financières des ménages sont constitués de transferts monétaires des émigrés, selon DAUM.

Dispersés aux quatre coins du monde et toujours attachés à leur terroir, les sénégalais de l'extérieur effectuent de très importants transferts financiers vers leurs pays.

En 2002, sur un volume de transferts estimé à 182 milliards de F CFA, 169 provenaient d'envoi de fonds par les travailleurs migrants. Cela représentait 7 % du PIB et 82 % de l'Aide Publique au Développement contre, respectivement 6 % et 72 % en 2001. Comme on le voit, la progression a été assez sensible. Ces chiffres correspondent, sur la même période, à 81 % et 83 % du déficit commercial.

Ces valeurs très élevées donnent une indication claire de l'importance de la migration dans le financement du développement économique et social du Sénégal.

Cette substantielle épargne migratoire va cependant vers des destinations peu favorables à l'investissement global (environ 25 %) alors que 75 % sont utilisés aux dépenses de consommation des familles des émigrés restées au pays. Pour les 25 % consacrés à l'investissement, près de 10 points vont à l'immobilier laissant environ 15 points à l'investissement productif dans des projets ruraux agricoles et non agricoles (artisanat), aux activités culturelles et aux services sociaux de base (santé, éducation, eau, édifices religieux, etc).

Les activités bancaires absorbent 10 % de cette manne financière, soit près de 17 milliards fca en épargne bancaire. Les institutions de financement décentralisé offrent des canaux pour mobiliser l'épargne migratoire aux cotés des banques classiques.

Elles apportent ainsi une diversification et une stratégie plus adaptée au financement de microprojets de développement au niveau local, dans les territoires de départ de la migration.

La stratégie comporte des services de proximité qui ont souvent fait défaut dans l'intermédiation financière s'adressant aux travailleurs émigrés. Ces investissements obéissent à des logiques d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des membres de la famille restés au pays ou de retour d'émigration.

Au Mali, les transferts effectués par les émigrés représentent le tiers des dépôts auprès de l'ensemble du système bancaire du pays. Ce qui atteste l'importance centrale des transferts des émigrés dans le financement du développement économique du pays.

Ainsi donc, les émigrés atténuent la crise des finances publiques et favorisent l'internationalisation des échanges et la mondialisation des capitaux.

2.2 : Le développement des compétences et qualifications

Le développement économique combine les capitaux financiers, la technologie et les ressources humaines. Si les transferts financiers considérables des migrants sénégalais sont un apport d'argent appréciable au développement économique et social dont profite le Sénégal, la contribution du capital humain des travailleurs sénégalais de l'extérieur dans le développement des compétences et qualifications des personnes restées au pays demeure insignifiante. Alors que la diversité et la densité des compétences et qualifications des sénégalais de l'extérieur mettent en lumière les déficits de ressources humaines dans certaines professions.

Aussi, la coopération internationale, à travers l'OIM notamment, a mis en place des instruments pour aider les pays en développement à bénéficier de l'expertise de leurs citoyens migrants travaillant dans les pays étrangers.

Les programmes Tokten (Transfert de savoirs à travers les nationaux expatriés) du PNUD, RNAQ (Retour des Nationaux Africains Qualifiés) de l'OIM, MIDA (Migratoire pour le Développement en Afrique) et PIAD (Partenariat avec les Africains de la Diaspora) de l'OIM visent à apporter une assistance permettant aux pays en développement d'origine à tirer avantage des compétences de leurs expatriés.

Les modalités de mise en œuvre de ces programmes devraient faire l'objet d'un dispositif privilégiant le transfert de savoir-faire vers les travailleurs africains restés au pays, de sorte à renforcer leurs capacités de travail, avec un impact plus massif.

Il faut savoir que dans le contexte de la globalisation des marchés des compétences et des qualifications, seuls les pays riches ont les moyens, à travers des politiques de mobilité internationale de la main d'œuvre, d'attirer et retenir les ressources humaines les plus qualifiées des pays

du tiers-monde, dans les métiers et professions où ils font face à des pénuries ou déficits de main-d'œuvre qualifiée.

C'est ainsi que la France, les USA, l'Australie, le Canada et l'Allemagne ont des politiques de migration extérieure attractives combinant plusieurs avantages pour renforcer et mettre à niveau les compétences de leur populations de sorte à être compétitifs devant la concurrence des autres pays.

Aussi est-on tenté de se demander :

- Que peut faire un pays comme le Sénégal pour faire face à ce « brain drain » ou, mieux, renverser les tendances ?
- A quoi seraient fortement sensibles les sénégalais de l'extérieur pour travailler pour leur pays ? Patriotisme ? Stabilité politique et société démocratique ? Croissance économique forte ? Environnement des affaires favorables ? etc

2.3 : Les réseaux de ressources pour le développement

Les migrants sénégalais peuvent constituer des réseaux actifs susceptibles de soutenir le processus de développement du pays. Il en est ainsi pour les migrants qui évoluent dans des activités de distribution et offrent un potentiel de vecteur de promotion des exportations sénégalaises dans les pays d'accueil.

D'autres migrants peuvent jouer un rôle de réseau pour le développement de projets en joint ventures avec des investisseurs étrangers et/ou d'engager dans des activités de canalisation des capitaux étrangers vers le financement du développement économique.

Il existe un troisième réseau de plus en plus actif et qui intervient dans la mobilisation de la coopération technique et financière décentralisée en faveur du développement de leur territoire d'origine.

2.4 Migration et développement local

Le développement économique des pays d'origine, en particulier celui des régions de départ, permet de réduire les flux migratoires à long terme à la condition de la définition et de la mise en œuvre efficaces de politiques macroéconomiques, sectorielles et régionales. Dans cet horizon, avec les effets combinés de la transition démographique portée

par des politiques appropriées et de l'accroissement de la productivité agricole, l'émigration pourra ralentir et les flux migratoires s'inverser.

A court et moyen terme, les déséquilibres dans des régions rurales et le bouleversement des rapports sociaux continueront d'entraîner l'exode et à alimenter les flux migratoires.

Développer les régions d'origines, c'est s'attaquer aux causes de l'émigration. En effet, le soutien au développement des régions d'origine permet de réduire les flux migratoires.

Une politique de codéveloppement liée aux flux migratoires pourrait être susceptible de renforcer le développement local à travers la coopération décentralisée. Le développement local, appuyé sur la participation directe des habitants rendrait plus vraisemblable le rapport entre développement et démocratisation. La coopération décentralisée, appuyée sur les associations de migrants, permettrait de renouveler la politique de coopération et s'engagerait plus fortement dans la voie d'une coopération de société à société

Il faudrait donc que la politique de coopération donne une réelle priorité au développement local et que la coopération décentralisée soit étendue et élargie à l'ensemble des acteurs, particulièrement aux associations de migrants qui travaillent en partenariat avec les associations locales. Il faudrait surtout qu'une attention particulière soit portée au rapport entre le local et les équilibres macroéconomiques.

Une politique de codéveloppement liée aux flux migratoires prendra tout son sens si elle s'inscrit dans une politique de l'immigration fondée sur l'égalité des droits et le respect des droits individuels et collectifs.

Au Sénégal, le programme de codéveloppement de la France (PDLM) a deux objectifs principaux :

- aider à la dynamisation des contextes socio-économiques, dans le but de permettre aux populations tentées par l'émigration de se fixer au pays en leur permettant de vivre décemment,
- aider ceux qui le souhaitent à retourner dans leur pays. Le programme espère ainsi pouvoir contribuer à ce que ces anciens émigrés participent eux-mêmes au développement du pays et éviter que l'échec du projet de retour ne conduise à un nouveau départ en émigration.

3 MIGRATION ET POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

3.1 Place de la Migration dans les politiques de développement

La migration occupe une place centrale dans le processus de développement de certains pays de l'Afrique de l'Ouest. Cela a été reconnu et consacré récemment dans des pays comme le Sénégal et le Mali où, après avoir pris conscience des aspects positifs de la dynamique du phénomène, les autorités ont, de concert avec les émigrés, conduit des concertations sur le diagnostic de la migration internationale de la main d'œuvre.

Elles ont mis en place des structures de gestion ad hoc. à savoir le Conseil supérieur des sénégalais de l'extérieur pour le premier et le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur pour le second. Il a fallu attendre longtemps avant d'en arriver là après plusieurs décennies d'un véritable dialogue de sourds entre les différents pouvoirs politiques de la migration internationale.

Ces initiatives restent encore protocolaires dans la mesure où elles ont très peu d'effets en matière de définitions de politiques de migrations internationale de la main d'œuvre intégrées aux politiques de développement tant au niveau des pays que des espaces sous régionaux, comme c'est le cas en France et au sein de l'Union européenne.

Au Sénégal, à défaut d'une politique cohérente et globale de migration de la main d'œuvre, on observe des politiques émergentes de migration à travers les démarches plus ou moins formelles de politiques sectorielles au niveau de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale, de l'intérieur et des affaires étrangères.

La situation géographique du Sénégal doit l'inciter à œuvrer avec ses voisins, en majorité membres de l'UEMOA, de la CEDEAO ou de l'OMVS, soit à appliquer les accords de libre circulation des personnes et des biens, soit à conclure des conventions avec certains pays comme la Mauritanie.

Le Sénégal est à la fois un pays d'émigration et un pays d'immigration avec des communautés étrangères qui dominent certains secteurs économiques. On se rappelle encore la crise sénégal-mauritanienne de 1989 où l'appareil de distribution commerciale du pays a été paralysé par le rapatriement des commerçants mauritaniens.

De même son unité nationale est fortement dépendante de l'état de ses relations avec la Gambie.

Ainsi, les politiques de migrations du Sénégal doivent s'appuyer sur les normes internationales édictées par l'OIT tout en prenant en compte les spécificités de la sous-région, adossées à un système d'observation opérationnel du marché du travail.

Le Plan d'Actions pour l'Emploi issu de la Politique Nationale de l'Emploi (1997) prévoit un objectif spécifique intitulé « Optimisation des atouts de l'émigration des travailleurs sénégalais et rationalisation des flux migratoires ». avec deux résultats à atteindre :

- Une coopération plus active développée avec les organismes internationaux de développement et les principaux pays d'accueil des migrants sénégalais ;
- Les conditions optimales d'envoi de travailleurs sénégalais à l'étranger créées, en cas de demande de main-d'œuvre nationale ou d'existence d'opportunités intéressantes sur les marchés de travail étrangers.

Dans un pays comme l'Italie, l'arrivée récente des immigrés a rendu la croissance démographique positive, contribuant ainsi à combler un déficit démographique projeté et des déficits financiers et assurant le maintien d'un certain niveau de développement économique.

Selon les prévisions de l'institut italien des statistiques, la sécurité sociale du pays serait en grande crise dans moins de 20 ans, avec plus de retraités que de travailleurs actifs. Ce qui provoquerait une baisse des cotisations sociales qui financent les régimes de retraite.

Les pays africains ont une population jeune, en grande majorité peu ou non qualifiée donc très faiblement rémunérée, le plus souvent impliquée dans des activités informelles ou rurales hors du système de protection sociale. Contrairement aux pays développés, leurs marchés du travail et leurs institutions de protection sociale sont plus pénalisés par ces maux que par les effets du vieillissement de la population. Cette situation est accentuée par deux faits :

- les travailleurs sénégalais émigrés participent beaucoup plus aux régimes de protection sociale des pays d'accueil où ils cotisent qu'à ceux de leur pays d'origine. Et, non seulement ils

font au moins le double des effectifs de travailleurs du secteur formel au Sénégal, mais en plus ils ont des revenus et un pouvoir d'achat de loin supérieur ;

- les travailleurs immigrés au Sénégal, en particulier ceux en provenance des pays ouest africains (mauritaniens dans la distribution alimentaire, guinéens dans le commerce des fruits et du charbon, cap verdiens dans la coiffure, maliens, etc) et qui sont très nombreux avec un effectif dépassant celui des travailleurs du secteur formel, ne cotisent pas à la protection sociale comme c'est le cas en Italie, pour cette catégorie de travailleurs.

3.2 La coopération internationale

Les initiatives de politiques de développement articulées aux problématiques démographiques et de migrations de la main d'œuvre sont beaucoup plus le fait des pays développés de destination.

La France en est encore un exemple dans sa coopération avec les pays en développement en matière de migration qu'elle a marquée avec des instruments tels que la politique de codéveloppement et les programmes d'échanges de jeunes professionnels.

Ces stratégies visent à réduire les flux migratoires en favorisant le retour des émigrés et l'entrée sélective dans le territoire français de jeunes possédant les qualifications correspondant aux besoins de main d'œuvre qualifiée dans certains secteurs d'activités.

On pourrait évoquer d'autres exemples de politique de pays comme le Canada, les USA et l'Australie.

Les politiques de gestion des flux migratoires des pays développés reposent sur une bonne connaissance du marché du travail tant national que communautaire qui favorisent une approche fondée sur la gestion des ressources humaines, et du développement économique. A l'opposé, celles des pays africains, à l'instar du Sénégal, restent confinées à des accords de sécurité sociale au profit de leurs travailleurs migrants.

Il est clair qu'avec la mondialisation qui joue également sur la globalisation des marchés du travail, la compétitivité des nations dépendra davantage de la qualité des ressources humaines.